

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	<b>Séance du 12 mai 2022</b> L'an deux mille vingt-deux et le douze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 12 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de
<b>Présents :</b> 8	<b>Sont présents:</b> Jean Claude LANDRIER, Jocelyne KAPLON, Josiane MAGNE, Richard MOREAU, David LE QUERE, José FERREIRA VILACA, Prescilla PELLARD, Helene MARECHAL
<b>Votants:</b> 11	<b>Représentés:</b> Franck MONOT par Josiane MAGNE, Valerie TEDESCO par Jean Claude LANDRIER, Anthony HUILLIER par Richard MOREAU
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Jocelyne KAPLON

---

**Ordre du jour:**

- Lecture et approbation du procès verbal du 7 avril 2022.
- Délibération modificative pour la demande de subvention DETR.
- RODP France Télécom 2022.
- Frais de scolarité 2022 - SIVOS de l'Isle sur Serein.
- Mise à disposition de l'Agent Communal à la commune d'Athie Prolongation de la convention 01/06/2022 au 1/06/2025.
- Nomination d'un délégué Syndical pour la Forêt d'Hervaux.
- Délibération "Pacte du Territoire" du Département de l'Yonne.
- Informations et questions diverses.

**Le procès verbal de la réunion du 7 avril 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.**

**Objet : TRAVAUX DE VOIRIE PROVENCY Hameau de MARCILLY- DE-2022-029****Demande de subventions : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR 2022**

**La présente délibération annule et remplace la délibération 2022-05 concernant la demande de subvention DETR non conforme.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de travaux de voirie pour le Hameau de MARCILLY. Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales.

Il s'agit des voies communales suivantes :

- Voie de la bergerie du n° 4 au 11. Pose de caniveaux

Le montant des travaux éligibles à cette subvention concernant la gestion des eaux pluviales est de 10 184€HT.

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

- Montant total des travaux HT. 10 184.00€
- Taux de Subvention demandés. 30%
- Montant de la subvention DETR. 3 055.00€
- Reste à financer (autofinancement). 7 129.00€

**Au vu de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:**

**ADOPTE** le plan de financement mentionné et valide cette proposition de demande de subvention de DETR

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Objet : TRAVAUX DE VOIRIE PROVENCY -DE 2022 030**

**Demande de subventions : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2022**

**La présente délibération annule et remplace la délibération 2022-03 concernant la demande de subvention DETR non conforme.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de travaux de voirie pour le bourg de PROVENCY : Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales.

Il s'agit des voies communales suivantes :

- Rue de Jérusalem, du côté impair du 1 au 11. Pose de caniveaux
- Route de Lucy le bois, RD 9 du 14 au 16. Pose de caniveaux

Le montant des travaux éligibles à cette subvention concernant la gestion des eaux pluviales est de 10 682€HT.

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

- Montant total des travaux HT. 10 682.00€
- Taux de Subvention demandés. 30%
- Montant de la subvention DETR. 3 205.00€
- Reste à financer (autofinancement). 7 477.00€

**Au vu de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**ADOPTE** le plan de financement mentionné

**VALIDE** cette proposition de demande de subvention de DETR,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Objet : TRAVAUX DE VOIRIE PROVENCY Hameau de TOUR DE PRE- DE 2022 031**

**Demande de subventions : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2022**

**La présente délibération annule et remplace la délibération 2022-04 concernant la demande de subvention DETR non conforme.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de travaux de voirie pour le bourg de PROVENCY : Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales.

Il s'agit des voies communales suivantes :

- Carrefour Rue du clos/Ruelle de la poulotte. Pose de caniveaux
- Ruelle de la Poulotte (partie haute) pose de caniveaux et caniveau grille.
- Ruelle de la Poulotte (partie basse) pose de caniveaux
- Rue de la poulotte. Tranchée drainante.

Le montant des travaux éligibles à cette subvention concernant la gestion des eaux pluviales est de 16 455€HT.

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

- Montant total des travaux HT. 16 455.00€
- Taux de Subvention demandés. 30%
- Montant de la subvention DETR. 4 937.00€
- Reste à financer (autofinancement). 11 519.00€

**Au vu de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**ADOPTE** le plan de financement mentionné.

**VALIDE** cette proposition de demande de subvention de DETR.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Objet : TRAVAUX DE CREATION DE ZONES PIETONNES -DE\_2022\_032**

**Demande de subventions : Amendes de police 2022**

**Lors du conseil municipal du 18/02/2022, le conseil municipal a délibéré pour déposer des demandes de subventions dans le cadre de la DETR, amende de police ainsi que pour le fonds de concours de la CCAVM sur une même délibération, alors que chaque demande doit faire l'objet d'une délibération.**

La présente délibération annule et remplace les délibérations 2022 -03, 04 et 05.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de travaux de mise en sécurité par la création des zones piétonnes.

Il s'agit des voies communales :

- PROVENCY Pour le bourg : Rue de Jérusalem, route de Lucy le bois, grande rue, pour un montant de 9 359.37€HT.

- MARCILLY Hameau de PROVENCY : voir de la bergerie pour un montant de 1424.39€HT.

- TOUR DE PRE Hameau de PROVENCY : Rue du clos, ruelle de la poulotte et rue de la poulotte, pour un montant de 6 534.80€HT.

Le montant des travaux éligibles à cette subvention est de 17 318.56€HT.

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

- Montant total des travaux HT. 17 318.56€

- Taux de Subvention demandés. 50%

- Montant de la subvention DETR. 8 659.28€

- Reste à financer (autofinancement). 8 659.28€

**Au vu de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**ADOpte** le plan de financement mentionné.

**VALIDE** cette proposition de demande de subvention dans la cadre des Amendes de police.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **Objet: RODP FRANCE TELECOM 2022-DE 2022 033**

Le Maire présente au conseil municipal la RODP FRANCE TELECOM 2022 comme suit:

Artère aérienne : 0.804 km

Artère en sous sol : 9.094 km

Emprise au sol: 0.5 m<sup>2</sup>

0.804 km x 56.85 € = 45.71€

9.094 km x 42.64 € = 387.77€

0.5m<sup>2</sup> x 28.43 € = 14.21€

soit un total de 447.69€

Redevance arrêtée à la somme de quatre cent quarante sept euros et soixante neuf cents.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:**

**DECIDE** de fixer la RODP France Télécom 2022 à 447.69€.

### **SIVOS DE L'ISLE SUR SEREIN - FRAIS DE SCOLARITE 2022 ( DE 2022 034)**

Le Maire présente au conseil municipal une convention du SIVOS DE SEREIN pour la participation aux frais de scolarité de l'école de L'ISLE-SUR-SEREIN.

3 enfants de Provency fréquentent cette école: 1 primaire et 2 maternelles

Coût : 2 X 1361.33€

1 X 659.56€

Total : 3 382.22€ pour l'année 2022.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**CHARGE** le Maire de signer la convention et

**EFFECTUER** le règlement de ces frais de scolarité.

### **RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION AGENT COMMUNAL ATHIE ( DE 2022 035)**

La mairie d'ATHIE sollicite de la mairie de Provency pour le renouvellement de la mise à disposition de l'agent communal Alain LEBLOND Adjoint Technique Principal 2ème classe pour une durée de 10 heures par semaine annualisées par mise à disposition, pour une période de 3 ans du 1er juin 2022 au 1er juin 2025.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:**

**DECIDE** de renouveler la mise à disposition de cet agent afin d'effectuer les dix heures par semaine sollicitées par la mairie d'Athie.

**AUTORISE** le Maire de rédiger la convention telle que présentée.

**AUTORISE** le Maire de signer cette dite convention avec le Maire d'Athie après information de l'agent.

### **DELEGUE SYNDICAT DE LA FORÊT D'HERVAUX ( DE 2022 036)**

Le titulaire nommé par le conseil municipal en date du 24 mai 2020 ayant démissionné, le conseil municipal nomme pour le représenté au sein du Syndicat de la Forêt d'Hervaux:

Titulaire : M. Thierry LEFORT

1 rue de la Fontaine - GENOUILLY  
89200 PROVENCY

### **ADOPTION DES PACTES DE TERRITOIRE ( DE 2022 037)**

Monsieur le Maire rappelle que la Loi donne au Département «compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes».

Dans l'optique de réaffirmer son rôle dans l'accompagnement et la réponse aux besoins des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et de renforcer autant la lisibilité de l'action départementale que la cohérence de l'action publique de proximité, le Département de l'Yonne a adopté lors de sa session du 18 mars 2022 un nouveau plan de soutien aux territoires ambitieux pour la période 2022-2027, doté de 36 millions d'euros (M€), dont 32 M€ mobilisables via une contractualisation entre le Département, les EPCI et les communes.

Cette politique sera mise en oeuvre par la mise en place d'un "pacte Territoires", au niveau du périmètre de l'EPCI, signé par le Président du Département de l'Yonne et les exécutifs locaux, à savoir les Maires des communes membres et le Président de l'EPCI.

Dans le détail, ce plan de soutien du Département de l'Yonne dit « *Pacte Yonne Territoires* », objet du contrat de territoire, est composé des dispositifs suivants :

- *Villages de l'Yonne +* : 10 M€ pour le soutien aux projets de toutes les communes de l'Yonne, hors Sens et Auxerre. Ce sont des projets à rayonnement local ou communal. Le montant plancher du projet est de 5 000 € et le plafond de 200 000 €. Le taux de subvention maximum sera de 40% et le plafond de 80 000 €.

- *Ambitions pour l'Yonne* : 18 M€ pour le soutien aux projets des EPCI et des communes. Ce sont des projets qui participent à l'attractivité globale du territoire de l'EPCI en matière de tourisme, de résidentialisation, de culture, de sport, d'aménagements urbains, d'accueil de nouvelles populations,...dans toutes les politiques publiques. Le montant plancher du projet est fixé à 200 001 €, sans plafond. Le taux de subvention maximum sera de 30% plafonné à 500 000 €.

Ces projets portés dans le cadre du dispositif *Ambitions pour l'Yonne* pourront se voir majorés dans le cadre du 3ème fond, à savoir *Ambitions +* : ce fond de 4 M€ sera destiné aux projets qui rentreront dans les politiques prioritaires du Département : attractivité touristique et résidentielle, développement et usages numériques, transition écologique (énergies renouvelables, voies douces, bâtiments à énergie positive -BEPOS-, requalification d'un site existant) et solidarités (enfance, famille, ...).

Ainsi, ces projets pourront bénéficier d'une bonification du taux de subvention de 20 points maximum, avec un montant de subvention plafonné à 800 000 € au total (*Ambitions* pour l'Yonne et *Ambitions +*).

Un dossier par an, par commune et par dispositif pourra être subventionné sauf dérogation accordée par le comité local de suivi.

Ce "pacte Territoires" prend la forme d'un contrat adopté par les assemblées respectives des contractants comprenant une enveloppe financière déterminée servant à accompagner des projets précis, initiés et portés par les EPCI et les communes. Établi pour la période 2022-2027, ce contrat sera mis en œuvre dès sa signature avec une programmation annualisée.

Un « comité local de suivi » sera chargé de l'animation et de la mise en œuvre du dispositif. Celui-ci se réunira deux fois par an. Chaque comité, présidé par le Département, réunira les conseillers départementaux du secteur, les Maires du territoire ainsi que le Président de l'intercommunalité.

Il vous est ainsi proposé, afin que notre commune de Provency puisse continuer à bénéficier du soutien du Département de l'Yonne dans le financement de nos projets dans le cadre des dispositifs détaillés ci-dessus, d'adopter le contrat de territoire ci-annexé qui permettra dès à présent à notre collectivité de solliciter les aides départementales et de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:**

**APPROUVE** les termes du contrat de territoire ci-annexé.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer le contrat de territoire ci-annexé.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer les avenants au contrat à intervenir.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant en cas d'absence à représenter sa collectivité dans le comité local de suivi.

#### **Questions et informations diverses:**

- Election Législatives des 12 et 19 juin 2022.
- Cabane à livres.
- Vide Grenier du 26 juin 2022.
- Festivités du 14 juillet 2022.
- Cinéma en plein air le 23 juillet 2022